

ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT

## EXTRAIT

2031-11  
12/12/90

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration  
du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 12 Décembre 1990 19

Objet :

Délégation de  
Signature

L'an mil neuf cent cent quatre vingt dix  
et le douze Décembre  
à dix huit heures

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9012/16

Présents : MM ASTIER, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BOUIGUES  
ou DE FONTMICHEL, DELORENZO, DEMICHELI, DUHALDE,  
Représentés GIANOTTI, GINESY, GRIBALDO, GRIFFA, GUIGONIS, MARY,  
LAUGIER, LELEUX, MARIA, MORANI, MURRIS, PASCAL, PAPI  
SPINELLI, THAON, ZORRO, MMme BELLON, BOURRIER,  
PECQUEUR, SARAMITO, SOMARIA.

Le Président indique que par lettre en date du  
29 Juin 1990, Monsieur le Préfet lui a transmis des  
observations sur la Délibération N° 9004/02 prise le  
24 Avril 1990.

En effet, l'article L 163-13-1 du Code des  
Communes, prévoit que le Président peut déléguer  
l'exercice d'une partie de ses pouvoirs par arrêté et  
non pas par délibération.

Je vous demande donc de bien vouloir rapporter  
votre décision concernant la délibération N° 9004/02.

Où l'exposé du Président, et après en avoir  
délibéré, le Comité décide de rapporter la délibération  
N° 9004/02, en date du 24 Avril 1990.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
H. de FONTMICHEL

